



Rappel historique pour ne pas tourner en rond

7 décembre 2004

«Back to the future» - 2 :

Pourquoi faire mieux quand on peut faire pire ?

Journal Le Devoir, mercredi le 16 avril 1969, un article en pages 1 et 2 qui rapporte les propos du porte-parole du Parti libéral en matière de santé, alors dans l'opposition.

«M. Goldbloom, un spécialiste en pédiatrie et porte-parole de son parti en matière de santé, a dit que le gouvernement devrait avoir honte [...]

Il est urgent, dit-il, de remplacer le système actuel "catégorisé" par un système basé sur les besoins de chaque personne, ce qui, d'ailleurs, pourrait amener des économies appréciables. [...]

"Nous sommes, me dira-t-on, en période d'austérité. Ce sont les agences de bien-être social, qui connaissent déjà depuis plusieurs années un régime comprimant et déprimant d'austérité, qui sont appelées à en faire les frais. Ce sont les citoyens déjà les plus défavorisés, ceux dont le revenu est faible, qui en souffrent le plus."

On ne peut pas, poursuit le Dr Goldbloom, invoquer l'austérité pour refuser d'affirmer le droit de tout citoyen d'être assisté en cas de besoin ou d'intégrer en un seul régime les régimes d'assistance sociale, dans le but de réduire les frais administratifs et d'éliminer les inégalités engendrées par la multitude de ces régimes.»

(DNC), «Goldbloom revient à la charge. Que le gouvernement dépose le projet de loi-cadre de l'assistance sociale».

Mesdames, Messieurs les membres de l'Assemblée nationale

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté vous rappelle son objection à l'adoption du projet de loi 57 pour remplacer la loi actuelle sur l'aide sociale.

Le Collectif n'a pas arrêté de répéter, cet automne, que ce projet de loi retournerait le Québec 40 ans en arrière en matière d'aide sociale. Ne trouvez-vous pas que les problèmes que nous dénonçons aujourd'hui ressemblent beaucoup à ceux qui étaient dénoncés en 1969, avant la première loi d'aide sociale ?

Il est possible d'arrêter de tourner en rond dans l'histoire. Vous pouvez agir.

Il est urgent :

1. de retirer le projet de loi 57 ;
2. d'indexer pleinement toutes les prestations d'aide sociale dès janvier 2005, et d'assurer cette indexation d'année en année, hors d'atteinte de la discrétion politique ;
3. de mettre en place un régime de sécurité du revenu couvrant les besoins essentiels sur une base de droit, sans égard à l'aptitude présumée au travail.

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté

